



Amnesty International

DOCUMENT PUBLIC

HALTE A LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES !

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Le combat d'une femme en quête de justice

Index AI : AFR 62/001/2004

•
ÉFAI

•

Résolue à défendre ses droits

Chez elles, dans leur quartier ou dans leur village, en temps de guerre et de paix, des millions de femmes et de fillettes sont battues, violées, mutilées et tuées en toute impunité. Rejoignez la campagne qu'Amnesty International a entreprise afin d'engager les gouvernements, les collectivités et le public à mettre un terme à la violence contre les femmes à travers le monde.

Un soldat s'est introduit tard un soir chez Kavira Muraulu et l'a violée. Le lendemain, après qu'elle eut porté plainte, cet homme est revenu accompagné d'amis, et ils l'ont battue. Déterminée à ne pas se laisser intimider, elle a de nouveau porté plainte. Cette fois, ils lui ont enfoncé une baïonnette dans le ventre.

Agricultrice d'une cinquantaine d'années, Kavira Muraulu vit à proximité d'un camp militaire à Mangangu, près de la ville de Beni (province du Nord-Kivu) dans l'est de la République démocratique du Congo. Cette région est le théâtre d'affrontements sanglants qui opposent différents groupes armés depuis cinq ans ; de nombreuses femmes et fillettes ont été violées, mutilées et tuées depuis le début du conflit sans que les responsables n'aient été traduits en justice.

L'homme qui a violé Kavira le 16 mai 2003 était un soldat vivant dans le camp militaire voisin. Lorsqu'elle s'est plainte à son supérieur, celui-ci a ordonné au soldat d'indemniser Kavira à hauteur d'environ 2,3 euros, mais aucune autre sanction n'a été prise quand il a refusé d'obtempérer. Kavira s'est donc adressée au gouverneur du district, qui lui a assuré que son cas serait étudié et lui a conseillé de rentrer chez elle, mais n'a pris aucune mesure pour assurer sa sécurité.

Par la suite, l'agresseur et d'autres soldats ont empoigné Kavira alors qu'elle se trouvait sur ses terres, puis l'ont attachée et rouée de coups, ce qui lui a valu une dent cassée et une blessure à la mâchoire. Ils ne se sont arrêtés que lorsqu'une autre femme les a menacés avec une arme à feu. Kavira a ensuite été ramenée au bureau du gouverneur, qui a vainement tenté de la persuader de se rétracter. Les soldats sont revenus et lui ont enfoncé une baïonnette dans le ventre.

En dépit des pressions régulièrement exercées sur elle par les autorités et des menaces pesant sur sa vie, Kavira est déterminée à ce que justice soit faite et entend obtenir réparation.

Toutes les forces en présence dans le conflit faisant rage dans l'est de la République démocratique du Congo ont eu recours au viol de masse et à d'autres formes de violences sexuelles afin de terroriser la population civile et ainsi mieux la soumettre. D'après une estimation du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, quelque 5 000 femmes ont été violées dans la province du Sud-Kivu entre octobre 2002 et février 2003, soit une moyenne de 40 par jour.

Dans bien des cas, les victimes de viols ont été délibérément blessées ou tuées. Des milliers de femmes et de fillettes ont été enlevées ou contraintes par une extrême pauvreté à devenir des esclaves sexuelles ou des combattantes envoyées en première ligne des affrontements. Ces expériences traumatisantes s'accompagnent d'un risque élevé de contamination par le virus du sida. Les traitements médicaux et psychologiques dont ces femmes ont besoin sont quasiment inexistantes dans le pays.

Les viols, les autres formes de violence sexuelle et les meurtres commis actuellement en République démocratique du Congo constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ; pourtant, jusqu'à présent, très peu de responsables présumés ont été traduits en justice.

Soutenez notre campagne : ensemble, nous pouvons changer les choses

• **Cherchez à en savoir plus :**

Intéressez-vous à la façon dont les autorités de votre pays (collectivités locales, gouvernement, police, forces de sécurité, justice) agissent pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, et exercez votre vigilance.

• **Faites entendre votre voix :**

Exprimez-vous sur la question de la violence contre les femmes. Combattez les préjugés existant au sujet de ce type de brutalité et les tentatives de minimisation de leur gravité.

• **Agissez :**

Rejoignez notre campagne mondiale en faveur du droit des femmes à vivre à l'abri de la violence et de la discrimination.

Agissez contre les crimes de guerre en République démocratique du Congo

Appelez le gouvernement de transition, qui comprend des chefs de groupes armés, à :

- donner clairement l'ordre de mettre un terme aux violences sexuelles infligées aux femmes et aux fillettes, et de remettre les responsables présumés à une autorité judiciaire compétente et légalement constituée ;
- mettre en place un système complet dans lequel soins de santé et soutien psychologique seront mis à la disposition des personnes ayant subi des violences sexuelles, en collaboration avec les organisations congolaises et internationales apportant localement ce type de soins aux victimes ;
- permettre aux victimes de violences sexuelles d'obtenir réparation devant les tribunaux, dans le cadre de la réforme du système judiciaire du pays ;
- sensibiliser et former les membres des forces de sécurité, ainsi que les juges, procureurs, membres de la police et autres intervenants du système de justice pénale, afin que ceux-ci soient en mesure de traiter les plaintes pour violences sexuelles de façon satisfaisante.

Envoyez vos appels à :

Joseph Kabila

Président de la République

Présidence de la République

Kinshasa-Ngaliema

République démocratique du Congo

Ce que vous pouvez faire

- Je voudrais prendre part à la Campagne *Halte à la violence contre les femmes !*
Veuillez me faire parvenir de plus amples renseignements.
- Je souhaite devenir membre d'Amnesty International.
Merci de m'adresser des indications détaillées.
- Je désire faire un don de soutien à l'action d'Amnesty International.

Carte de crédit n° :

Date d'expiration :

Montant :

NOM :

ADRESSE :

Signature :

Formulaire à transmettre à Amnesty International, à l'adresse ci-dessous :

ou à ***Amnesty International***
International Secretariat
Peter Benenson House
1 Easton Street
London WC1X 0DW
Royaume-Uni

Vous pouvez également vous rendre sur le site Internet d'Amnesty International,
à l'adresse suivante : www.amnesty.org/actforwomen

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre Stop violence against women. Democratic Republic of the Congo. One woman's struggle for justice.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - janvier 2004.

Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à :
